

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 JUILLET
2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	14
Absents	3
Pouvoir	3

L'an deux mil vingt trois
Le vingt juillet , à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 13 juillet 2023
Date d'affichage : 13 juillet 2023

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET
Monique - BARRET Philippe – PERAT Jean-Claude - MORIN Roger - BUTIN Isabelle
DEVIDAL Laure – DEVIDAL Patrice – BESSON Peggy -

Absents excusés : BERTOLINI Caroline –CHASSAGNEUX Nicolas - PEYRARD
Catherine

Pouvoirs : C. PEYRARD donne pouvoir à R.MORIN
C.BERTOLINI donne pouvoir à P.DEVIDAL
N.CHASSAGNEUX donne pouvoir à M.VERNET

Secrétaire : DEVIDAL Patrice

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement du contrat de Sarah DELORME
- Renouvellement du contrat d'Annick SANCHEZ

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire explique qu'il serait souhaitable de renouveler le contrat CDD de Sarah DELORME .

Après discussion le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ce contrat à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 pour un temps hebdomadaire de 18h.

OBJET : Renouvellement du contrat CDD d'Annick SANCHEZ DEL 47-2023

Mr le Maire explique qu'il serait souhaitable de renouveler le contrat CDD d'Annick SANCHEZ.

Le conseil municipal souhaite établir un contrat pour 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 pour un temps hebdomadaire de 7h.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat

OBJET : QUESTIONS DIVERSES**1- Feu d'artifice**

Le dimanche 23 juillet, lors de la fête patronale, le traditionnel feu d'artifice sera tiré vers 22h30 au stade de foot.

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé de tourner l'espace de tir de presque 90° pour éviter au maximum les zones d'habitation.

En parallèle, nous allons positionner des équipements de sécurité incendie (2 lances et 4 extincteurs).

D'autre part, les spectateurs devront être positionnés sur le parking du stade et non pas derrière les cages et sur la route comme précédemment.

2- Planning congés du personnel et absence des élus

Le planning a été étudié de façon à fermer la mairie le moins possible.

3- Cérémonies futures**Fête des vacances de Noël**

Elle aura lieu le vendredi 22 décembre 2023 (date des vacances) à partir de 16h30 sur la place de la mairie et à la salle des fêtes.

Comme l'année passée, il y aura certainement :

- la calèche du père Noël avec des chevaux
- des marrons chauds
- du vin chaud

- un spectacle des « kids de Margerie » à 19 h à la salle des fêtes.

<i>Délibération</i>	<i>Objet</i>
<i>46</i>	<i>Renouvellement du contrat CDD de Sarah DELORME</i>
<i>47</i>	<i>Renouvellement du contrat CDD d'Annick SANCHEZ</i>

<i>Mr BONCOMPAIN Georges</i> <i>maire</i>	
<i>Le secrétaire</i>	